



Assemblée générale

Distr. générale
28 octobre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 141 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2021

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa soixante-quatorzième session

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis pour demander à l'Assemblée générale d'approuver des crédits supplémentaires pour couvrir les dépenses découlant des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée à sa soixante-quatorzième session, tenue du 17 septembre 2019 au 15 septembre 2020, pour lesquelles aucune ressource n'a été prévue dans le projet de budget-programme pour 2021.

En particulier, on trouve dans le présent rapport une estimation des ressources nécessaires pour 2021, qui découlent des décisions ci-après de l'Assemblée générale : la décision 74/550 B, intitulée « Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale », et la décision 74/567, intitulée « Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles ».

Dans sa décision 74/550 B, l'Assemblée générale a décidé que le quatorzième Congrès se tiendrait à Kyoto (Japon) du 7 au 12 mars 2021, avec des consultations préalables le 6 mars 2021. Les dépenses qui découlent de cette décision se répartissent comme suit : 892 500 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 518 700 dollars au titre du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale).

Dans sa décision 74/567, l'Assemblée générale a décidé de reporter la session d'organisation du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles au 1^{er} mars 2021 au plus tard. Les dépenses



qui découlent de cette décision 74/567 se répartissent comme suit : 132 100 dollars au titre du chapitre 2 et 47 400 dollars au titre du chapitre 16.

Il est proposé à la section IV du présent rapport d'ouvrir des crédits d'un montant total de 1 590 700 dollars pour 2021, comme suite aux décisions 74/550 B et 74/567 de l'Assemblée générale, qui sera imputé sur le fonds de réserve pour 2021 ; il y est également proposé d'approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 3 300 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021, qui sera compensée par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis pour demander à l'Assemblée générale d'approuver des crédits supplémentaires pour couvrir les dépenses découlant des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée à sa soixante-quatorzième session, tenue du 17 septembre 2019 au 15 septembre 2020, pour lesquelles aucune ressource n'a été prévue dans le projet de budget-programme pour 2021.

2. À sa soixante-quatorzième session, l'Assemblée générale a adopté les deux décisions ci-après qui ont des incidences sur le budget de 2021 :

a) Dans sa décision 74/550 B, l'Assemblée générale a décidé que le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale se tiendrait à Kyoto (Japon) du 7 au 12 mars 2021, avec des consultations préalables le 6 mars 2021 ; aucune ressource n'a été prévue à cet effet dans le projet de budget-programme pour 2021 ;

b) Dans sa décision 74/567, l'Assemblée a décidé de reporter la session d'organisation du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles au 1^{er} mars 2021 au plus tard ; aucune ressource n'a été prévue à cet effet dans le projet de budget-programme pour 2021.

II. Incidences budgétaires des décisions adoptées par l'Assemblée générale

A. Décision 74/550 B : Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

3. Dans sa décision 74/550 B, l'Assemblée générale a :

a) rappelé sa résolution 73/184, dans laquelle elle avait décidé que le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale se tiendrait à Kyoto (Japon) du 20 au 27 avril 2020, avec des consultations préalables le 19 avril 2020 ;

b) rappelé sa décision 74/550, dans laquelle elle avait pris note avec préoccupation de la situation concernant la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et décidé de reporter la tenue du quatorzième Congrès jusqu'à nouvel ordre ;

c) décidé que le quatorzième Congrès se tiendrait à Kyoto (Japon) du 7 au 12 mars 2021, avec des consultations préalables le 6 mars 2021 ;

d) prié le Secrétaire général d'assurer la suite voulue à la résolution 74/171, ainsi qu'à la décision 74/550 B, et de lui en rendre compte, à sa soixante-seizième session, par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

4. En application de la résolution 73/184 de l'Assemblée générale, le quatorzième Congrès devait initialement se tenir à Kyoto du 20 au 27 avril 2020 et des crédits d'un montant de 2 149 500 dollars avaient été approuvés à cette fin dans le budget-programme de 2020, comme indiqué dans le tableau 1. Les activités préparatoires du quatorzième Congrès ont commencé en 2020 et des dépenses continuent d'être engagées pour ces activités, notamment au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale).

5. Les dépenses afférentes à l'appui à apporter dans le cadre du quatorzième Congrès (produit supplémentaire à livrer en 2021), pour lesquelles aucune ressource n'a été prévue dans le projet de budget-programme pour 2021, sont estimées à 1 411 200 dollars (voir tableau 1), et couvriraient :

a) le personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui serait chargé de fournir un appui fonctionnel et administratif dans le cadre de la préparation et du service du quatorzième Congrès, y compris les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit liés au service du Congrès assuré au-delà des heures normales de travail ;

b) les services de consultants pendant trois mois et de vingt intervenants pendant cinq jours ; ceux-ci seraient chargés de mettre à profit leurs connaissances spécialisées pour établir des documents de recherche technique sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Congrès ;

c) les frais de voyage des participants des pays les moins avancés au Congrès ;

d) deux missions de membres du personnel de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), qui se rendraient de Vienne à New York pour des consultations de fond sur le Congrès ;

e) les services contractuels, à savoir l'impression d'un document final de 16 pages dans les six langues officielles de l'ONU, l'assistance technique et d'autres frais ;

f) les services de conférence, à savoir : i) l'interprétation dans les six langues officielles pendant le Congrès (six jours) et les consultations préalables (un jour) ; ii) la traduction de la documentation d'avant session, de session et d'après session dans les six langues officielles ; iii) les frais de reproduction.

Tableau 1

Incidences budgétaires de la décision 74/550 B de l'Assemblée générale

(En dollars des États-Unis)

	<i>Budget approuvé pour 2020</i>	<i>Total révisé pour 2020-2021</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2020</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2021</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)				
Autres dépenses de personnel				
Services d'interprétation	580 300	545 400	75 000	470 400
Services de traduction	879 200	879 200	478 000	401 200
Fournitures et accessoires	48 800	20 900	–	20 900
Total partiel (chapitre 2)	1 508 300	1 445 500	553 000	892 500
Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale)				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	123 600	123 600	85 000	38 600
Consultants	154 600	154 600	–	154 600
Voyages des représentants	313 500	283 200	–	283 200
Voyages du personnel	18 700	13 400	–	13 400
Services contractuels	30 800	30 800	1 900	28 900
Total partiel (chapitre 16)	641 200	605 600	86 900	518 700
Total	2 149 500	2 051 100	639 900	1 411 200

6. En application de la résolution 73/184, dans laquelle l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de fournir les ressources nécessaires aux préparatifs et à la tenue du quatorzième Congrès, des crédits chiffrés à 2 149 500 dollars ont été approuvés aux chapitres 2 et 16 du budget-programme de 2020.

7. En application de la décision 74/550 B, il faudra inscrire au budget-programme de 2021 des ressources d'un montant de 1 411 200 dollars, dont 892 500 dollars au chapitre 2 et 518 700 dollars au chapitre 16.

8. Au chapitre 2, la diminution des ressources prévues au titre des services d'interprétation s'explique par la réduction du nombre de jours pendant lesquels ces services seront nécessaires et est partiellement contrebalancée par les indemnités versées aux interprètes indépendants du fait de l'annulation du Congrès en 2020. La diminution des ressources prévues au titre des fournitures et accessoires tient à la baisse du coût unitaire des dispositifs de stockage portables.

9. Au chapitre 16, la diminution des ressources prévues au titre des voyages s'explique par la réduction du nombre de jours de réunion prévus pour le quatorzième Congrès en 2021.

10. À la date de rédaction du présent rapport, les ressources nécessaires pour 2020 étaient estimées à 639 900 dollars. Il sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de 2020, qui sera soumis à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-seizième session, du reliquat qui doit être restitué, à savoir la différence entre le budget approuvé pour 2020 (2 149 500 dollars) et les dépenses finales.

B. Décision 74/567 : Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

11. Dans sa décision 74/567, l'Assemblée générale a :

a) rappelé sa résolution 74/247, dans laquelle elle avait décidé que le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles tiendrait, en août 2020 à New York, une session d'organisation de trois jours visant à définir le plan et les modalités de ses futures activités, qu'il lui présenterait à sa soixante-quinzième session, pour examen et approbation ;

b) noté avec préoccupation la situation qui régnait en raison de la COVID-19 ;

c) décidé de reporter la session d'organisation du Comité spécial prévue au paragraphe 3 de la résolution 74/247 à une date aussi rapprochée que les conditions le permettaient, mais au plus tard le 1^{er} mars 2021 ;

d) confirmé que le rapport du Comité spécial sur les travaux de sa session d'organisation, y compris le plan et les modalités convenus pour ses futures activités, ainsi que leurs éventuelles incidences budgétaires, seraient soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session pour examen et approbation.

12. En application de la résolution 74/247 de l'Assemblée générale, la session d'organisation de trois jours du Comité spécial devait se tenir en août 2020 et des crédits d'un montant de 194 400 dollars avaient été approuvés à cette fin dans le budget-programme de 2020, comme indiqué dans le tableau 2. Les activités préparatoires de la session d'organisation du Comité ont commencé en 2020 et des dépenses continuent d'être engagées pour ces activités, notamment au titre du

chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale).

13. En application de l'alinéa c) du paragraphe 11 ci-dessus, la session d'organisation du Comité spécial devrait se tenir en personne, à moins que les États Membres n'en décident autrement compte tenu des effets de la pandémie de COVID-19, et les dépenses afférentes à l'appui à apporter dans le cadre de la session d'organisation du Comité en 2021 (produit supplémentaire à livrer en 2021), pour lesquelles aucune ressource n'a été prévue dans le projet de budget-programme pour 2021, sont estimées à 179 400 dollars (voir tableau 2), et couvriraient :

a) les services de conférence, à savoir : i) l'interprétation dans les six langues officielles pendant la session d'organisation (trois jours) qui se tiendrait à New York ; ii) la traduction de la documentation d'avant session et d'après session dans les six langues officielles ;

b) les ressources nécessaires pour couvrir les frais de voyage de trois fonctionnaires de l'ONU DC qui se rendraient de Vienne à New York pour fournir des services fonctionnels et administratifs au Comité spécial à l'occasion de sa session d'organisation ;

c) les ressources nécessaires pour couvrir les trois mois de travail du personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la catégorie des services généraux, qui serait chargé de fournir un appui administratif au Comité spécial (organisation des réunions, invitations, enregistrement des participants, établissement de la liste des participants, mise en forme de tous les documents destinés aux organes délibérants et autres tâches connexes).

Tableau 2

Incidences budgétaires de la décision 74/567 de l'Assemblée générale

(En dollars des États-Unis)

	<i>Budget approuvé pour 2020</i>	<i>Total révisé pour 2020-2021</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2020</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2021</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)				
Autres dépenses de personnel				
Services d'interprétation	50 400	50 400		50 400
Services de traduction	87 900	87 900	6 200	81 700
Total partiel (chapitre 2)	138 300	138 300	6 200	132 100
Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale)				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	34 700	34 700	8 700	26 000
Voyages du personnel	21 400	21 400	–	21 400
Total partiel (chapitre 16)	56 100	56 100	8 700	47 400
Total	194 400	194 400	14 900	179 500

14. En application de la résolution 74/247, dans laquelle l'Assemblée générale avait décidé que le Comité spécial tiendrait en août 2020 à New York, une session d'organisation de trois jours visant à définir le plan et les modalités de ses futures

activités, des crédits chiffrés à 194 400 dollars ont été approuvés aux chapitres 2 et 16 du budget-programme de 2020.

15. En application de la décision 74/567 de l'Assemblée générale, il faudra inscrire au budget-programme de 2021 des ressources d'un montant de 179 500 dollars, dont 132 100 dollars au chapitre 2 et 47 400 dollars au chapitre 16.

16. À la date de rédaction du présent rapport, les ressources nécessaires pour 2020 étaient estimées à 14 900 dollars. Il sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de 2020, qui sera soumis à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-seizième session, du reliquat qui doit être restitué, à savoir la différence entre le budget approuvé pour 2020 (194 400 dollars) et les dépenses finales.

III. Montant total des ressources nécessaires

17. Les dépenses qui découlent des décisions 74/550 B et 74/567 adoptées par l'Assemblée générale et pour lesquelles aucune ressource n'a été prévue dans le projet de budget-programme pour 2021 (voir tableau 3) s'élèvent à 1 590 700 dollars.

Tableau 3

Incidences budgétaires des décisions 74/550 B et 74/567 de l'Assemblée générale

(En dollars des États-Unis)

	Budget approuvé pour 2020	Total révisé pour 2020-2021	Ressources à prévoir pour 2020	Ressources à prévoir pour 2021
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)				
Décision 74/550 B	1 508 300	1 445 500	553 000	892 500
Décision 74/567	138 300	138 300	6 200	132 100
Total partiel (chapitre 2)	1 646 600	1 583 800	559 200	1 024 600
Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale)				
Décision 74/550 B	641 200	605 600	86 900	518 700
Décision 74/567	56 100	56 100	8 700	47 400
Total partiel (chapitre 16)	697 300	661 700	95 600	566 100
Total	2 343 900	2 245 500	654 800	1 590 700

IV. Conclusions et recommandations

18. L'Assemblée générale est invitée à :

a) approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant non renouvelable de 1 590 700 dollars à prélever sur le fonds de réserve pour 2021, à savoir 1 024 600 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 566 100 dollars au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de budget-programme pour 2021 ;

b) approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 3 300 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021, qui sera compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).
